

I) Quelles sont les mutations des conflits du travail et des conflits sociétaux ?

A – Des conflits du travail aux conflits sociétaux : nouveaux enjeux, nouvelles finalités.

1) Les nouveaux enjeux de l'action collective

Depuis les années 1970 de nouveaux mouvements sociaux (NMS) apparaissent. A côté des anciens mouvements sociaux comme le mouvement ouvrier, dont les revendications prenaient place dans le monde du travail, on observe le développement de nouveaux mouvements sociaux (NMS) faisant apparaître de nouveaux enjeux. Leurs revendications ne sont plus centrées sur le travail mais sur des thèmes sociétaux concernant les valeurs et les droits : l'égalité homme-femme, l'écologie, l'autonomie régionale, le cadre de vie etc. Les « **conflits sociétaux** » se juxtaposent aux stricts « conflits du travail ». Plus récemment les luttes pour les sans-papiers, les sans-abris ou les minorités sexuelles (mouvements LGBT) font aussi partie des NMS.

! Les NMS sont eux-aussi anciens (Suffragettes) mais ils étaient plus minoritaires.

2) De nouvelles finalités des conflits sociaux

Les finalités de ces mouvements sont essentiellement d'obtenir de nouveaux droits ou une reconnaissance sociale de leurs revendications. Le mouvement féministe a ainsi contribué à modifier la place des femmes dans la société à la fois en obtenant de nouveaux droits (IVG, égalité au travail, loi sur la parité) mais aussi en rendant publiques des revendications qui -par ce fait- ont acquis une certaine légitimité et participent au (lent) changement des mentalités. On peut faire la même remarque pour les militants du droit au logement ou pour les mouvements de sans-papiers, leurs **actions collectives** ont eu pour but d'obtenir de nouveaux droits (ex : loi DALO de 2007 « droit au logement opposable » qui permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir, auprès du Préfet, leur droit à un logement décent ou à un hébergement si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens) mais aussi de donner une reconnaissance sociale à leurs revendications (qui du coup deviennent légitimes).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces mutations. D'une part un certain affaiblissement de la lutte des classes et de la classe ouvrière liées aux mutations du monde du travail (cf. Ch2 Classes sociale). D'autre part, avec la modernité et le développement économique (Ch1), un changement des aspirations des individus qui, de « matérialistes », deviendraient « post matérialiste », centrées sur des valeurs comme l'épanouissement, la liberté, le droit, l'autonomie (//montée de l'individualisme et solidarité organique Durkheim Ch6). L'élévation du niveau de vie et d'éducation des individus (*moyennisation*) expliquerait ce changement de revendications.

NB ! Les conflits du travail n'ont pas disparu bien au contraire ce sont même les plus nombreux mais il y a maintenant aussi des conflits sociétaux dont les enjeux sont différents.

NB2 ! La notion de **mouvement social** est plus large que celle de conflit ou d'action collective (voir définition), elle suppose une certaine durée dans le temps avec des actions collectives répétées ayant pour but de modifier un élément ou la totalité de la société (action collective + conflit social = mouvement social)

B – Des conflits plus divers : nouvelles formes et nouveaux acteurs

1) Les nouvelles formes de l'action collective

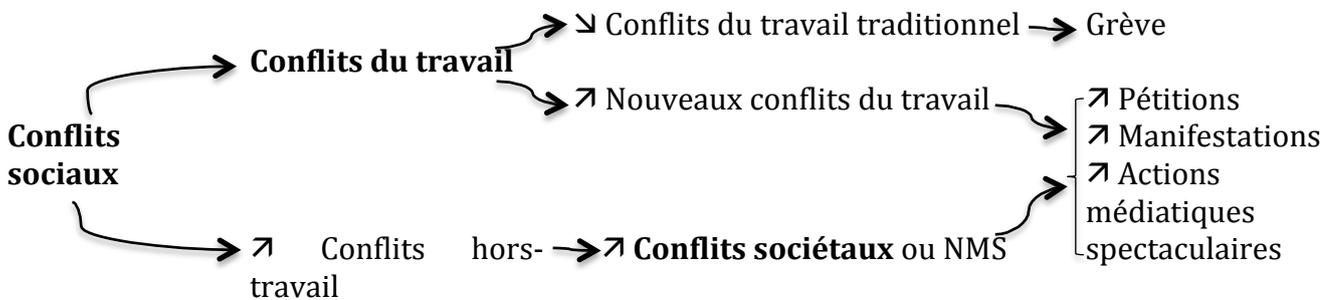
Les actions collectives font plus souvent appel aux **médias** et à des personnalités. Le premier appel de l'abbé Pierre en 1954 à la radio (« *l'insurrection de la bonté* ») est la première action collective médiatique qui aura un impact sur la situation des mal-logés (mouvement de solidarité en France, aide de l'Etat et réalisation de 12 000 logements d'urgence). Par la suite l'occupation d'un immeuble rue du Dragon (1995, Paris 6^{ème}) ou rue de la Banque (Paris 2^{ème}, à côté de la Bourse) par l'association *DAL (Droit au logement)* ou encore l'occupation du canal Saint-Martin avec des tentes par

l'association « *Les enfants de Don Quichotte* » (2006) seront relayées par les médias et appuyées par des personnalités (Albert Jacquard, L'abbé Pierre, Léon Schwarzenberg, en 1995). Ces actions modifient l'**agenda** médiatique (et politique) et déboucheront sur la loi DALO (droit au logement opposable) en 2007. L'écho médiatique peut donc parfois compenser un nombre insuffisant de militants (actions spectaculaires d'*Act Up* ou de *Greenpeace*).

Les actions collectives sont parfois illégales et/ou souvent inédites. Le but est d'attirer les médias qui ne se déplaceront que s'il y a un événement qui sort de l'ordinaire mais aussi de dénoncer le « scandale ».

Ce type d'actions trouve aussi un écho dans le monde du travail. En période de chômage de masse, le passage de conflits du travail plus défensifs qu'offensifs entraîne aussi une radicalisation des modes d'action dans le but d'interpeller l'opinion publique : des séquestrations de patrons, la chemise arrachée des responsables d'*Air France* ont provoqué un écho médiatique important favorable à exposer les revendications des salariés.

Concernant les conflits du travail on observe depuis les années 1950 une **nette et continue chute du recours à la grève** (grève longue et massivement suivie à l'époque des « bastions ouvriers » que sont Billancourt -Renault-, les bassins miniers ou sidérurgiques) dans les modalités d'action des travailleurs (fort **déclin des JINT et de la syndicalisation**). Désormais, la grève n'est plus prédominante, elle est remplacée par des débrayages, pétitions, manifestations, refus d'heures supplémentaires... et quand il y a grève, elles sont souvent inférieures à 2 jours.



2) Une plus grande diversité d'acteurs

Les organisateurs à l'origine des conflits sont plus divers. Si aujourd'hui les **syndicats** restent les principaux acteurs des conflits du travail, on observe aussi l'émergence de « collectifs ». Ces collectifs peuvent regrouper plusieurs syndicats dans le cadre d'un conflit du travail (ex : collectif des infirmières). Il peut aussi y avoir une fédération d'associations et de syndicats (« **collectif** des sans-papiers ») ou seulement d'**associations** : La dernière action en faveur des mal-logés en 2012, occupation du pont des Arts avec des tentes est organisée par « le printemps des oubliés » un collectif de 33 associations (*ATD quart monde, Collectif jeudi noir, Enfants de Don Quichotte, Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde...*)

Le profil des manifestants s'est diversifié. Alors que traditionnellement les conflits du travail mobilisaient plutôt des salariés et parmi eux en forte proportion les ouvriers, les nouveaux mouvements sociaux font appel à de nouvelles catégories sociales. L'exemple des mouvements altermondialistes (ou des « Nuits debout ») montre que les militants participant aux forums sociaux européens sont surreprésentés chez les étudiants, les jeunes et au sein des PCIS et PI.

II) Comment interpréter la conflictualité sociale ?

A – Pathologie de l'intégration ou facteur de cohésion ?

1) Quand le conflit est présenté comme une pathologie...

Pour Emile Durkheim le conflit est une forme pathologique ou anormale de la solidarité organique. Le conflit révèle un manque de solidarité entre les parties qui nuit à la cohésion sociale. En prenant une perspective historique, il montre que le conflit était exceptionnel au moyen âge car patrons et compagnons étaient semblables avaient des intérêts proches alors qu'au XIXème siècle, la

lutte des classes oppose les ouvriers au patron de manière durable, l'un étant l'ennemi des autres. La différence entre patrons et ouvriers n'est plus complémentaire car tout les oppose, il y a donc dysfonctionnement ou pathologie.

Toutefois le conflit n'est « pathologique » que dans certains cas. Des conflits exceptionnels et peu intenses ne sont pas pathologiques. Mais lorsque les conflits deviennent trop fréquents, durent trop longtemps ou plus intenses (recours à la violence ou absence de reconnaissance de l'autre), alors on peut penser qu'il y a une pathologie de l'intégration. L'étude des conflits sociaux devra toutefois être nuancée, les actions désespérées de certains salariés pour se faire entendre (séquestrations, occupations de lieux, dégradations) ne sont pathologiques que si elles montrent un échec des deux parties à recourir aux procédures et moyens institutionnalisés.

2) ... ou quand il favorise l'intégration

Le conflit peut renforcer la cohésion sociale. Selon les sociologues G. Simmel et E. Coser le conflit remplit plusieurs fonctions qui contribuent au lien social :

1. *Le conflit peut tout d'abord renforcer la solidarité interne du groupe* en conflit par le partage de valeurs ou d'actions communes pour s'organiser qui sont sources de lien social et qui vont leur donner aussi une visibilité ou une reconnaissance publique.
2. *Ensuite, le conflit crée du lien social entre les deux parties* en les obligeant à se reconnaître mutuellement dans le fait de s'appuyer sur des valeurs communes (l'égalité pour les mouvements féministes ou du mariage pour tous) et de suivre des règles acceptées par tous (négociations).
3. *Enfin le conflit permet de trouver de nouveaux compromis sociaux* (accords collectifs ou nouvelles règles par exemple) qui vont contribuer à faire du conflit un « exutoire des tensions sociales » (comme « les accords de Grenelle » qui font suite à Mai 68, création du SMIC, hausse des salaires).

NB : Toutefois un certain nombre de conditions doivent être réunies. Il faut que le conflit recourt à des moyens pacifiques (contre-exemple : le terrorisme, émeutes) ou que les revendications s'appuient sur des valeurs communes (contre-exemple : mouvements néo-nazis ou intégristes). Ensuite il ne faut pas que le conflit fasse éclater la cohésion du groupe comme dans le cas de scissions syndicales pour un conflit du travail. Enfin il faut que les revendications ne remettent pas en cause le système démocratique dans lequel elles sont élaborées (cas délicat à juger des conflits pour l'indépendance).

De manière générale, la **régulation** des conflits participe à la cohésion sociale. La reconnaissance officielle des syndicats et leurs **institutionnalisation** par les différentes lois (1884, 1946, 1968, 1982) a permis de canaliser les mouvements sociaux, d'éviter un embrasement révolutionnaire tout en répondant en partie aux besoins exprimés par le mouvement ouvrier (la fameuse « question sociale »). C'est dans ce cadre institutionnel que les **conventions collectives** et les accords d'entreprise ont pu être négociés et ont contribué à la cohésion sociale en débouchant sur de nouveaux **compromis sociaux** (hausse des salaires, amélioration des conditions de travail, réduction du temps de travail...)

B – Moteur du changement social ou résistance au changement ?

1) Les conflits peuvent contribuer à apporter le changement social...

Le conflit peut être associé au changement social à travers l'apparition de nouveaux groupes sociaux ou des changements de régime politique. C'est le cas chez **Marx** pour qui le conflit (cf. Ch2 Classes sociale) a pour fonction de transformer la société d'abord en permettant l'émergence et la cohésion d'une nouvelle classe sociale (la classe ouvrière) puis en changeant de type de société par le changement du mode de production (fin du capitalisme et avènement de la société sans classes, le communisme). Dans cette optique-là, on peut aussi classer tous les mouvements révolutionnaires qui réclament (et obtiennent parfois) un changement de régime politique. Les événements du « *printemps arabe* » (Tunisie en 2010) en sont une bonne illustration.

Les conflits peuvent contribuer au changement social par la création de nouveaux droits et en favorisant l'émergence de nouvelles valeurs.

a) Dans le domaine du travail, les conflits de 1936 seront à l'origine des premiers congés payés (15 jours), de la semaine de 40 heures et du début de la notion de temps libre. Par la suite, c'est notamment grâce à des mobilisations (mais pas seulement) que seront créés de nouveaux droits sociaux (3^{ème} puis 4^{ème} semaine de congés payés).

b) Aux Etats-Unis, le mouvement des *Civil rights* (Martin Luther King) en faveur des noirs ou le mouvement féministe en France dans les années 1970 seront à l'origine de nouvelles lois (droits) et d'un changement de la place des noirs ou des femmes dans la société.

c) Enfin, Mai 68 sera à l'origine de lois sociales importantes (accords de Grenelle) mais surtout participera à la diffusion de valeurs plus centrées sur la reconnaissance de l'individu, l'égalité, le cadre de vie ou bien encore l'épanouissement personnel.

2) ... ou manifester une résistance au changement

L'apparition de conflits sociaux défensifs et non plus offensifs peut s'analyser comme une résistance au changement.

1. *Parfois la résistance se manifeste contre une évolution culturelle.* Les manifestations contre le PACS (1999) ou contre le « *Mariage pour tous* » (2013) témoignent ainsi d'un refus d'accepter une évolution du droit de la famille qui conduirait à reconnaître aux familles homoparentales les mêmes droits que les autres (refus d'aller vers plus « d'égalité » au nom d'une conception différente de la notion de famille).
2. Cette résistance peut prendre la forme de conflits du travail localisés *contre une évolution économique* (suppressions d'emplois, fermeture d'un site, délocalisation, plan social ou plan de modernisation). L'exemple des *Contis* (salariés de Continental - pneus) ou plus récemment du conflit à PSA illustrent ce phénomène car il s'agit de protester contre une fermeture d'usine sur des critères (contestables) économiques.
3. Des mouvements sociaux plus vastes contre la ***remise en cause des services publics, des acquis sociaux ou de la réforme de la protection sociale*** peuvent aussi entrer dans cette catégorie. On pourra citer alors les luttes contre l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite (2003 et 2010) ou bien le mouvement social de 1995 (contre la réforme de la protection sociale et des régimes spéciaux de retraite).
4. Les ***N.I.M.B.Y. (not in my back yard)*** Le terme est utilisé généralement de manière péjorative pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes. Le syndrome NIMBY désigne en particulier l'attitude des personnes qui veulent tirer profit des avantages d'une technologie moderne, mais qui refusent de subir dans leur environnement les nuisances liées aux infrastructures nécessaires à son installation. Progressivement, l'utilisation du terme NIMBY comme qualifiant péjoratif s'est adoucie. Il est de plus en plus utilisé de manière neutre et analytique pour désigner les oppositions de riverains à l'implantation d'infrastructures nouvelles, perçues comme potentiellement nuisibles. Ces oppositions peuvent viser l'implantation d'usines chimiques, de bases militaires (Plateau du Larzac années 1970-1980), d'éoliennes, d'antenne-relais, d'antenne radioélectriques, de lignes à haute tension, de décharges, d'incinérateurs, de centrales électriques, de prisons, de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (actuellement dans le 16^{ème} arrondissement de Paris), d'auberges de jeunesse, de stades, de lotissements et - le cas le plus fréquent - de programmes d'amélioration de transport (nouvelles routes ou autoroutes, chemins de fer, ports, aéroports).

! Toutefois la notion de « résistance au changement » est ambivalente ! En effet, en insistant sur la notion de « résistance » on oublie parfois que le changement n'est pas forcément synonyme d'avancée sociale ou de progrès. Parler de « résistance... », peut être aussi un moyen pour disqualifier la lutte sociale de la part de ceux qui veulent imposer le changement (c'est tout le débat sur la question des acquis sociaux : conflit actuel sur la réforme du Code du travail ou des *Zadistes de Notre Dame des Landes* / construction second aéroport à Nantes).